

Commune de FAVERNEY

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

Séance 5 juin 2026 à 19H15

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
Excusés	2
Absents	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT, Maire.

Présents : BURNEY Martine, CHALMEY Pierre, CHAMPION Coralie, CHOLLEY Jérôme, DROCHE Michel, DUBOIS Thierry, GERDIL Philippe, GUEDIN François, LAURENT François, MULOT Clotilde, PERRINGERARD Denise, REDOUTEY Jean Charles, RIGOLOT Christelle,

Date de convocation
29/05/2026

Excusés : IHIHI Fatima, SIBILLE Audrey

Absents : /

Date d’affichage
08/06/2026

Secrétaire : Clotilde MULOT

M. le Maire constate que le quorum est atteint afin que le conseil puisse valablement délibérer puis le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l’unanimité. Il désigne Mme Clotilde MULOT secrétaire de séance, déclare la séance ouverte, rappelle l’ordre du jour et présente la liste des délibérations à prendre :

- 2023-37 Elections des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales
- 2026-38 : Vote de subventions
- 2026-39 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l’aménagement de carrefours et la création « d’arrêt minute » Désignation d’un correspondant incendie et secours
- 2026-40 : Désignation de représentants communaux
- 2026-41 Délibération portant suppression des postes d’adjoints administratifs
- 2026-42 Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service d’un emploi à temps non complet
- 2026-43 Délibération autorisant le recrutement sur un emploi non permanent
- 2026-44 Autorisation de signature d'un contrat de location pour un photocopieur et un écran interactif
- 2026-45 Adhésion au Réseau Européen des Sites Casadéens

INFORMATIONS

François LAURENT :

- *Propose d'enregistrer la séance à usage interne pour faciliter la rédaction du procès-verbal par la secrétaire.*
- *Informe du mariage entre Camille CLERC et Benjamin CORDIER le 23 mai 2026.*
- *6 juin Echo Système à partir de 15h30*
- *Concert : Chœur Micrologus le 7 juin à la Basilique à 17h00*
- *10 juin : café littéraire à 18h30 à la médiathèque*
- *10 juin 2026 : Visite de deux mares dans les bois communaux (avec la Fédération des Chasseurs, l'ONF, et des représentants municipaux) pour un projet de restauration écologique (inventaire d'amphibiens, travaux gratuits dirigés par la Fédération départementale). RDV à 9h30 en mairie.*
- *13 juin 2026 : journée générations en fête, le samedi 13 juin de 9h à 18h sur la place du gymnase à Faverney*
- *14 juin 2026 : Marche des donneurs de sang (3 parcours, plaquettes disponibles à l'entrée).*
- *26 juin 2026 : Salon des Maires à Vesoul (Parc Expo, inscriptions recommandées).*
- *22 juin 18h30 « Danser renaissance ». Soirée gratuite : les Traversées Baroques à la médiathèque*
- *Fête foraine :*
 - *Succès du 1er week-end (météo favorable, feu d'artifice).*

Thierry DUBOIS :

- *Signale que le 2e week-end de la fête foraine a été peu fréquenté (manèges fermés le dimanche).*
- *Suggère d'améliorer la communication sur les horaires et d'installer des toilettes pour les prochaines éditions.*

Pierre CHALMEY :

- *Bilan mitigé : succès le premier week-end (beau temps), mais désaffection le deuxième (peu de manèges ouverts).*
- *Problèmes identifiés :*
 - *Tarifs élevés*
 - *Absence de toilettes publiques (problème récurrent lors des événements).*

François LAURENT :

- *Confirme qu'une réflexion sur les toilettes s'impose.*
- *Propose de réactualiser les tarifs (inchangés depuis 2014) et de rencontrer les forains en début d'année 2027 pour ajuster l'organisation.*

ETAT DES TRAVAUX EN COURS

Philippe GERDIL :

- *Chemin des Vignes : Réalisation d'une place de retournement*
- *Appartement n°2 (ancienne Gendarmerie) : Travaux en cours (évacuations aux normes).*
- *Salle des mariages : Installation de panneaux acoustiques (devis signé avec l'entreprise Quinet).*
- *Jardin Cardot : Démantèlement du cabanon (dans l'attente de la réalisation des travaux).*

François LAURENT :

- *Rue Valet : le Maire rend compte d'une réunion sur site avec le SIED, M. Marteau, François Guedin et Thierry Dubois. L'objectif est de coordonner l'extension de l'assainissement de la rue Rebillot jusqu'à la propriété de M. Liger, permettant de raccorder les propriétés de Thierry Dubois, M. Girardin, et éventuellement Mme Clémence ROYER CACHOT. Les opérations prévoient également l'enfouissement des réseaux électriques aériens et l'installation d'un lampadaire.*

COMMISSION SPR

François LAURENT :

- *rappele la composition de l'ancienne commission. Les représentants du conseil municipal à savoir : Denise Perringerard (titulaire), Christelle Rigolot (suppléante), Thierry Dubois (titulaire) et Clotilde Mulot (suppléante) sont à nouveau candidats.*

M. le Maire contactera les représentants des associations et personnes qualifiées afin de proposer la nouvelle composition de la commission à la Préfecture.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

François LAURENT :

- *Nécessité de nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs. Coralie Champion accepte le rôle de coordinatrice (vérification des adresses et numéros de maisons, suivi des agents recenseurs).*
- *Création d'une base adresse locale (obligation légale)*
- *Insiste sur la rigueur nécessaire (risque d'oubli de logements).*
- *Précise que des formations seront organisées par l'INSEE.*

Denise PERRINGERARD :

- *Propose que chaque conseiller vérifie les adresses de son quartier de distribution.*

MISSIONS ARCHITECTE

François LAURENT :

- *Présente les devis de l'Architecte Alain Breton pour le dépôt du permis de construire des hangars (coût : 1 200 € TTC) et la Pré-étude de réaménagement des locaux de la mairie (1 440 € TTC).*

DELEGATIONS ET DECISIONS DU MAIRE

Du 29 avril au 5 juin 2026, M. François LAURENT, Maire, a pris la décision suivante par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :

🏡 *La vente de l'immeuble cadastré AB 449*

🏡 *La vente de l'immeuble cadastré AB 425*

DELIBERATIONS

2026-37 : Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction NOR n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral 70-2026-05-12-00001 pris en date du 12 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Denise PERRINGERARD, M. Philippe GERDIL, Mme Clotilde MULOT, M. Pierre CHALMEY

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

M. François LAURENT

M. Pierre CHALMEY

Mme Denise PERRINGERARD

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. François LAURENT 13 voix

- M. Pierre CHALMEY 13 voix

- Mme Denise PERRINGERARD 13 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Philippe GERDIL

Mme Coralie CHAMPION
Mme Martine BURNEY

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Philippe GERDIL 13 voix
- Mme Coralie CHAMPION 13 voix
- Mme Martine BURNEY 13 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2026-38 : Vote de subventions

Après présentation, par M. le Maire, des nouveaux dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions 2026 est complétée comme suit, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal :

- CFA de Bourgogne Franche-Comté : 50 €

Un apprenti domicilié à Faverney est en formation BP Métier du Plâtre et de l'isolation

- Pôle éducatif : 1 000€

Dans le cadre d'un soutien exceptionnel à l'accompagnement à Paris d'une jeune lauréate finaliste régionale du concours « Les Petits Champions de la Lecture ». 42 élèves en classe de CM1-CM2 sont concernés dont 8 de Faverney

Montant des subventions attribuées : 1 050 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2026-39 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement de carrefours et la création « d'arrêt minute »

M. le Maire fait part à l'assemblée que les travaux visant à améliorer la sécurité des carrefours Rue Valet/rue Porte de Cubry – rue Cuvier – rue Sadi Carnot/vers la Croix de Baulay et la création des « arrêt minute » rue du Général Leclerc et Détrie sont susceptibles de percevoir une subvention départementale au titre des amendes de police.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 2 450 € HT
- Conseil Départemental : 1 125 € (Montant prévisionnel en fonction de l'enveloppe des Amendes de police)

- Autofinancement communal : 1 225 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet
- adopte le plan de financement ci-dessus
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière du Conseil départemental au titre des amendes de police
- s'engage à réaliser les travaux dans l'année de financement
- s'engage à autofinancer le projet même si le taux de subvention est inférieur aux attentes.

2026-40 : Désignation de représentants communaux

Afin de compléter la délibération 2026-24 en date du 30 mars 2026, dans le cadre du bon fonctionnement des services communaux, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme référents communaux les conseillers suivants :

Thématique	Référents
Incendie et Secours	Jean-Charles REDOUTEY
Ambroisie	Michel DROCHE

Les conseillers désignés auront pour mission :

- d'être l'interlocuteur privilégié entre la municipalité et les usagers ou partenaires ;
- d'assurer le suivi des dossiers relevant de leur domaine ;
- de proposer toute action ou amélioration au Conseil municipal ;

2026-41 Délibération portant suppression des postes d'adjoints administratifs

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de Secrétaire Général de Mairie apporte de nouvelles garanties d'évolution du métier afin de le rendre plus attractif et palier aux difficultés de recrutement. Aussi, les secrétaires généraux de mairie doivent être recrutés en catégorie B.

Compte tenu de la création de 2 postes de rédacteur par délibération en date du 24 septembre et du 28 octobre 2024, le Maire propose à l'assemblée de supprimer les postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12h/hebdomadaire) précédemment occupés par les secrétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2015-10 en date du 11/03/2015 créant l'emploi d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

VU la délibération n° 2021-45 en date du 31/05/2021 créant l'emploi d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à hauteur de 12h hebdomadaire,

VU l'avis du comité social territorial en date du 02/06/2026,

DECIDE

- d'adopter les propositions de M. le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

2026-42 Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la volonté de l'agent nommé sur le poste de secrétaire de mairie de 12h hebdomadaire de réduire son temps de travail au profit d'une autre collectivité, compte tenu de la délégation « communication municipale » attribuée à la 4^{ème} adjointe, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 12 heures hebdomadaire créé par délibération n°2024-55 du 28/10/2024 et de créer simultanément le nouveau poste à 8 heures hebdomadaire à compter du 01/08/2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération en date du 28/10/2024 créant l'emploi de secrétaire général de mairie à raison de 12 heures hebdomadaires,

VU l'avis du comité social territorial en date du 02/06/2026,

DECIDE

- d'adopter la proposition de M. le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pierre CHALMEY :

1. **Remplacement de Nicolas Reuter (agent d'entretien) : Accident lors de l'entretien des abords de la lanterne (entorse à la cheville, arrêt de 2 semaines).**

- *Recrutement de Tiziano PELLARINI du 8 juin au 31 août 2025.*

2. Emploi jeune (16 ans et +) :

- *Nettoyage de la statue de la Vierge, entretien des rues (15 juillet – 14 août 2025)...*
- *Appel à candidatures*

2026-43 Délibération autorisant le recrutement sur un emploi non permanent – Accroissement saisonnier d'activité - (CGFP – art. L332-23 2°)

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement de 2 agents techniques contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité liée aux activités estivales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer 2 emplois non permanents en référence au grade d'adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er juin au 31 août inclus. Ces emplois seront reconduits chaque année à la même période pendant la durée du mandat (excepté pour l'année en cours où la délibération ne pourra être effective qu'après transmission au contrôle de légalité),

- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par les activités estivales,

- Précise que les agents seront recrutés à temps complet, sur des postes relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, voirie et espaces publics, monuments...

- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : niveau scolaire, la possession d'un diplôme, expérience professionnelle...,

- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 366 indice majoré et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387,

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2026-44 Autorisation de signature d'un contrat de location pour un photocopieur et un écran interactif

Vu le besoin de renouveler le contrat du photocopieur et d'équiper la mairie d'un écran interactif ;

Considérant que l'offre présentée par Avenir Bureautique répond aux besoins de la collectivité en matière d'impression, de numérisation et d'animation de réunions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la conclusion d'un contrat de location maintenance avec Avenir Bureautique sise 5 rue de Chatillon à ECOLE VALENTIN portant sur :

- un photocopieur multifonction KONICA MINOLTA C250i ;
- un écran interactif ARIUS

Article 2 :

D'accepter les conditions financières du contrat pour un montant de 465 € HT par mois, pour une durée de 21 trimestres.

Article 3 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours et des exercices concernés.

Article 4 :

D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

François LAURENT :

- *Avantages : Maintenance incluse, modernisation des conseils municipaux (projection des délibérations).*

François GUEDIN :

- *Précise que l'écran interactif est moins cher qu'un tableau blanc interactif et plus flexible.*

2026-45 Adhésion au Réseau Européen des Sites Casadéens

M. le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au réseau Européen des Sites Casadéens qui est une association loi 1901, créée le 13 octobre 2001 à la Chaise-Dieu, à l'échelle européenne avec la France, l'Espagne et l'Italie puis la Suisse. L'objet de l'association est de créer des liens modernes entre des sites ayant été au cours de leur histoire rattachés à la congrégation de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

La commune abritant un Site Casadéen, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

QUESTIONS DIVERSES

François LAURENT :

- **ADMR : Appel à bénévoles pour leurs activités.**
- **Problématiques récurrentes :**
 - **Délais trop longs d'exécution des travaux par les entreprises (ex. : volets commandés en octobre 2024, toujours pas de livraison à ce jour).**
 - **Proposition d'exiger des pénalités de retard dans les futurs contrats.**
 - **Réfléchir sur la mise en concurrence des entreprises sur les inférieurs à 100 000 €.**
- **Fontaine Jean Durand : Projet de réhabilitation (petit patrimoine rural) avec demande de subvention départementale. Nécessité de contacter les agriculteurs pour préserver l'espace autour.**

Pierre CHALMEY :

- **Fontaine du village : Problème de prolifération bactérienne (odeurs), fuites d'eau. Solutions envisagées : filtration permanente (24h/jour), ajout de produits anti-algues, étanchéité.**
- **Permanences municipales du samedi matin : Rappel pour remplir le planning de permanence (juin à août).**

Denise PERRINGERARD :

- **Repas du conseil municipal : 28 juin 2025 à midi.**
- **Précise que la liste des présents doit lui être transmise.**

Michel DROCHE :

- **Signale que le lampadaire de la zone artisanale n'a pas été changé à ce jour et François LAURENT précise que l'on est toujours en attente de la réparation de 3 lampadaires.**

François LAURENT : Clôture de la séance à 21h30.

La secrétaire de séance,
Clotilde MULOT.

Le Maire,
François LAURENT.